

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 49 (1978)

Heft: 2: L'industrie horlogère : l'heure de demain!

Artikel: Horlogerie : effort certain, perspectives incertaines

Autor: Jetzer, Alexandre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824891>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Horlogerie: effort certain, perspectives incertaines

Cadre général

Pour l'économie suisse, le bout du tunnel n'est pas encore en vue. Après une amélioration passagère en 1977, on doit s'attendre pour 1978 à une nouvelle détérioration de la situation économique mondiale. Certes, plusieurs points positifs sont à enregistrer avec satisfaction en Suisse : stabilité des prix, chômage réduit, exportations en hausse, balance des paiements positive, intérêts en baisse, climat social serein. Mais d'autres aspects alourdissent le climat : cours élevé du franc, marges insuffisantes, faiblesse des investissements. Et chez nos partenaires étrangers, dont notre économie dépend tant, de nombreux éléments déstabilisants occupent l'avant-scène : inflation, chômage en hausse, déficits des balances des paiements, instabilité monétaire, protectionnisme, endettement élevé, mouvements désordonnés sur les marchés des matières premières, etc.

Envisagées dans ce cadre économique général, sur lequel la Suisse et ses entreprises ont peu de prise, les perspectives pour 1978 n'autorisent guère l'espoir quant à une amélioration de la situation économique. Pour l'industrie horlogère, si dépendante des marchés étrangers et de l'évolution du pouvoir d'achat des consommateurs, cette situation générale risque bien d'amener en 1978 une nouvelle phase de stagnation en lieu et place de la reprise tant attendue.

Un effort considérable

Pourtant, on ne saurait prétendre que l'industrie horlogère n'a pas déployé des efforts et une énergie considérables pour reconquérir ses positions sur le marché horloger mondial en pleine expansion (ce marché a subi un quintuplement au cours des quinze dernières années et les experts s'accordent généralement pour estimer à 300 millions le nombre de montres à produire pour satisfaire la demande mondiale en 1980, dont on prévoit que 60 % seront des montres électroniques). Pour être en mesure de prendre la part qui lui revient sur ce marché, l'horlogerie suisse est simultanément en voie de relever avec succès le défi de l'électronique et de résoudre elle-même ses problèmes, au nombre desquels j'aimerais citer ici la standardisation, l'intégration de la branche, la prise de contrôle des canaux de distribution et la « multinationalisation » de la population. Il est positif de constater qu'en dépit de ses difficultés, l'industrie horlogère manifeste la ferme volonté de trouver elle-même la solution à ses problèmes et de mobiliser les moyens nécessaires à cet effet, rejetant ainsi tout protectionnisme et toute tutelle de l'Etat. Cette claire manifestation de volonté est un signe de vigueur ; elle devrait être de bon augure pour les chances de succès de l'effort de redressement engagé.

Certes, cela ne signifie pas que les pouvoirs publics doivent rester totalement hors jeu. Il importe en effet que l'Etat mette en place des conditions économiques générales aussi favorables que possible et permette ainsi à l'économie, et en particulier à l'industrie horlogère, de se tirer d'affaire elle-même. C'est dans ce sens qu'il convient de saluer les efforts déployés par les autorités pour atténuer les difficultés actuelles à l'aide de mesures appropriées — subsidiaires et conformes aux principes de l'économie de marché — dans les domaines de la politique monétaire, de la politique commerciale, en matière de promotion des exportations, de garantie aux exportateurs, de risques de change et de régime fiscal, et surtout grâce au succès dans la lutte contre l'inflation. Il importe de soutenir les pouvoirs publics dans leur politique de stabilité, dont chacun de nous a plus à gagner que d'une relance accompagnée d'inflation, avec toutes ses conséquences dommageables des points de vue économique, social et politique.

Régions : favoriser l'initiative privée

Les efforts déployés par l'industrie horlogère pour résoudre ses problèmes, qu'ils soient d'origine structurelle, monétaire ou conjoncturelle, ont eu pour effet une inévitable et considérable réduction des postes de travail dans ce secteur. Du fait de sa haute densité horlogère, le Jura a été particulièrement touché par la perte de substance économique qui en est résultée. Il convient maintenant

de mettre tout en œuvre pour que de nouvelles activités soient implantées dans les régions horlogères, tout en favorisant la diversification de leur économie. C'est en premier lieu à l'initiative privée qu'il incombe d'assurer, par la création de nouvelles activités compatibles avec les conditions d'implantation locale, la création de nouveaux postes de travail. Cette initiative peut être utilement favorisée grâce à l'amélioration par l'Etat des conditions générales en matière d'infrastructure (par exemple amélioration des liaisons routières), de marché du travail, de formation professionnelle et de fiscalité. En revanche, il n'est pas souhaitable que l'Etat se substitue à l'initiative privée dans ce domaine, car ce genre d'expérience aboutit régulièrement à la prise en charge des « mauvais risques » et à une rentabilité insuffisante. A cet égard, le projet mis au point par l'OFIAMT en vue d'accorder une aide subsidiaire au financement de nouvelles activités dans les « régions économiquement menacées » doit être accueilli positivement. Les mesures qu'il contient ont en effet un caractère subsidiaire, laissent subsister la liberté d'initiative et la responsabilité des entreprises, sont limitées dans le temps et interviennent aussi peu que possible dans les mécanismes du marché. Si la conception ainsi mise au point est réalisée, les régions bénéficiant de cette assistance peuvent être assurées que les initiatives privées encouragées sur cette base offriront des chances sérieuses quant à leur rentabilité et, partant, à leur durée.



Alexandre Jetzer
Avocat, 1^{er} secrétaire du Vorort
de l'Union suisse du commerce
et de l'industrie, Zurich